

# La France prête à stocker des déchets nucléaires étrangers ?

*Selon un document rendu public hier par Greenpeace, la Cogéma permettrait à l'un de ses partenaires allemands de stocker en France des déchets nucléaires et notamment du plutonium.*

**L**A COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires) s'apprêterait-elle, pour des raisons économiques, à enfreindre la loi du 30 décembre 1991 interdisant le stockage en France des déchets radioactifs étrangers ? Le mouvement écologiste Greenpeace le croit. Il a rendu public hier un document fourni, sous couvert d'anonymat, par des responsables de l'industrie nucléaire. Il s'agit du texte d'un amendement qui pourrait être ajouté au contrat passé le 12 février 1990 entre la Cogéma et la compagnie d'électricité allemande PE (Preussenelektra, filiale du consortium Veba) pour le retraitement en France du combustible irradié outre-Rhin. Ainsi les électriciens allemands accepteraient de faire retraiter leurs dé-

chets à La Hague, uniquement si le plutonium produit par cette activité était, soit, utilisé, en cas de besoin, pour fabriquer du nouveau combustible appelé Mox, soit « pris en charge par Cogéma ou par une tierce partie sans frais supplémentaire pour PE ».

## Le stockage moins cher que le retraitement

Autrement dit : pour continuer à faire tourner le centre de retraitement de La Hague, la France accepte le risque de se retrouver avec du plutonium étranger — et autres déchets faiblement radioactifs — sur les bras. A l'heure où on tente de transformer le surgénérateur Superphénix en « mangeur » de plutonium pour diminuer nos propres productions, à l'heure aussi où on a du mal à trouver un site pour y enfouir nos propres déchets, cet amendement « convenu entre PE et Cogéma » paraît déplacé. D'autant que la loi de décembre 1991 spécifie bien que les combustibles irradiés étrangers, doivent retourner, après retraitement, et dans leur totalité, aux expéditeurs.

Mais l'usine de La Hague a été, en partie, financée par des clients étrangers (Allemagne, Japon, Belgique) qui aujourd'hui cherchent à se retirer. Pour raisons économiques — le stockage vaut moins cher que le retraitement — et pour raisons électorales — le public se méfie de plus en plus de l'industrie nucléaire. En Allemagne, par exemple, le projet d'usine de retraitement, comme celui du surgénérateur de Kalkar, ou encore celui d'une usine de combustible Mox ont été abandonnés. « La Cogéma qui a fondé sa réussite sur le retraitement voit ses clients disparaître », explique Jean-Luc Thierry de Greenpeace. Cet amendement lui permettrait de les garder en leur ôtant le souci du plutonium. Par la voix de son directeur « retraitement et industrie » Jean-Louis Ricaud, la Cogéma a indiqué à l'A.F.P. que ce document n'était pas une offre, mais une étude : « Nous travaillons avec nos partenaires allemands à l'après 2000 dans le plus strict respect des lois françaises et allemandes pour trouver des stratégies adaptées et des solutions intelligentes. »

J.M.